



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau des Élections, et de l'Administration Générale

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 15 MARS ET 28 JUIN 2020

ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT CONSTITUTION DES COMMISSIONS DE PROPAGANDE ÉLECTORALE

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE
PRÉFÈTE DE LA GIRONDE,

VU le code électoral et notamment les articles L.241, R.31, R.32, R.34, et R.55 ;

VU le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date de renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

VU le décret n°2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

VU les propositions de Mme la Première Présidente de la Cour d'appel, de M. le Directeur de La Poste de la Gironde et de Mmes et MM. les Maires concernés ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 portant constitution des commissions de propagande électorale dans le département de la Gironde

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er -

Pour le second tour des élections municipales et communautaires 2020 dans les communes de 2 500 habitants et plus, il est institué, des commissions communales ou intercommunales de propagande électorale dont la composition suit :

ARRONDISSEMENT D'ARCACHON

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AUDENGE

(regroupant les communes d'Audenge, Andernos-les-Bains, Arès, Biganos, Lanton, Lège-Cap-Ferret, Mios et Marcheprime)

Présidente : - Mme Véronique SALABERT , magistrate

Suppléant : - M. Pierre PETRIAT, magistrat

Membre : - Mme Agnès BENDANI, représentant la préfète

Suppléante : - M. Cécile FINOTTO

Membre : - M. Éric HABERT, représentant de La Poste

Suppléant : - M. Alain HAG

Mme Morgane SERRA assurera le secrétariat de la commission.

Suppléant : M. Hugo CHABRELY

Téléphone pour la commission : 05 57 17 82 87 et 05 56 03 86 00

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE BELIN-BELIET

(regroupant les communes de Belin-Beliet, Le Barp et Salles)

Présidente : - Mme Véronique SALABERT , magistrate

Suppléant : - M. Pierre PETRIAT, magistrat

Membre : - Mme Céline VIGNE, représentant la préfète

Suppléant : - M. Michel DESERT

Membre : - M. Éric HABERT, représentant de La Poste

Suppléant : - M. Alain HAG

Mme Odile BENEDETTI assurera le secrétariat de la commission.

Suppléante : Mme Éva POMPONIO

Téléphone pour la commission : 05 57 71 98 62 et 05 56 16 18 00

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA TESTE-DE-BUCH

(regroupant les communes de La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras, Le Teich,)

Présidente : - Mme Véronique SALABERT, magistrate

Suppléant : - M. Pierre PETRIAT, magistrat

Membre : - M. Stéphane LEGROS, représentant la préfète

Suppléante : - Mme Marine LURKIN

Membre : - M. Éric HABERT, représentant de La Poste

Suppléant : - M. Alain HAG

M. Christophe BETIN assurera le secrétariat de la commission.

Suppléant : M. Jean-Marc RAYMOND

Téléphone pour la commission: 05 56 22 35 08 et 05 56 22 35 35

ARRONDISSEMENT DE BLAYE

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE BLAYE

(regroupant les communes de Blaye, St-Ciers-sur-Gironde, et Saint-André-de-Cubzac)

Présidente : - Mme Stéphanie FORAX, magistrate

Suppléante : - Mme Valérie BOURZAI, magistrate

Membre : - Mme Sophie HUET, représentant la préfète

Suppléante : - Mme Aurore LEMAIRE

Membre : - Mme Ingrid CARPENTIER, représentant de La Poste

Suppléants : - M. Olivier BORDES,
- Mme Stéphanie VARLET

Mme Valérie ALAPHILIPPE assurera le secrétariat de la commission.

Suppléant : Mme Vanessa BACHELOT

Téléphone pour la commission : 05 57 45 10 10 et 05 57 42 68 63

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMISSION COMMUNALE DE BÈGLES

Président : - M. Pierre PETRIAT, magistrat

Suppléante : - Mme Nadège CULA, magistrate

Membre : - M. Guilhem MAZEL, représentant la préfète

Membre : - M. Franck THOMAS, représentant de La Poste

Suppléants : - Mme Anne FAVARY-D HOORNE
- M. Nicolas STROHNER

M. Alexandre GUERRY assurera le secrétariat de la commission.

Téléphone pour la commission : 05 56 49 88 23

COMMISSION COMMUNALE DE BORDEAUX

Président : - M. Pierre PETRIAT, magistrat

Suppléante : - Mme Nadège CULA, magistrate

Membre : - Mme Isabelle SAUX, représentant la préfète

Suppléante : - Mme Élise AUGOYARD

Membre : - M. Franck THOMAS, représentant de La Poste

Suppléants : - Mme Anne FAVARY-D HOORNE
- M. Nicolas STROHNER

Mme Christine MARCEL assurera le secrétariat de la commission.

Suppléant : M. Michel DUBOIS

Téléphone pour la commission : 05 56 10 20 66

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE CARBON-BLANC

(regroupant les communes de Carbon-Blanc, Ambarès-et-Lagrave, Saint-Loubès, St-Sulpice-et-Cameyrac et Ste-Eulalie)

Présidente : - Mme Edith VIDALIE, magistrate
Suppléant : - M. François PRADIER, magistrat

Membre : - Mme Michèle ANDRIEU, représentant la préfète
Suppléantes : - Mme Sophie FOUCHÉZ
- Mme Dany MORAINVILLE
- Mme Christine DIAS PEREIRA
- Mme Dominique DIGUET

Membre : - Mme Ingrid CARPENTIER, représentant de La Poste
Suppléants : - M. Olivier BORDES,
- Mme Stéphanie VARLET

Mme Geneviève BAILLY assurera le secrétariat de la commission.
Téléphone pour la commission : 05 56 77 34 63

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE CENON

(regroupant les communes de Cenon, Artigues-près-Bordeaux , Montussan et Yvrac)

Présidente : - Mme Edith VIDALIE, magistrate
Suppléante : - Mme DE VIVIE Bénédicte, magistrate

Membre : - M. Mathieu REGIS, représentant la préfète
Suppléante : - Mme Zoé ARGELIES

Membre : - M. Franck THOMAS, représentant de La Poste
Suppléants : - Mme Anne FAVARY-D HOORNE
- M. Nicolas STROHNER

M. Dominique DUCASSE assurera le secrétariat de la commission.
Suppléant : Mme Camille STEFF
Téléphone pour la commission : 05 57 80 35 53 et 05 57 80 70 90

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE FLOIRAC

(regroupant les communes de Floirac, Bouliac et Tresses)

Présidente : - Mme Souad YADINI, magistrate
Suppléante : - Mme DE VIVIE Bénédicte, magistrate

Membre : - M. Jérôme GONZALEZ, représentant la préfète
Suppléante : - Mme Valérie BODIN

Membre : - M. Jean-Philippe VILLIOT, représentant de La Poste
Suppléant : - M. Frederic DELSALLE

Mme Reine GLEYAL assurera le secrétariat de la commission.
Suppléante : Mme Patricia BEGOUT
Téléphone pour la commission : 05 57 34 54 28 et 05 57 97 18 22

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA BREDE

(regroupant les communes de La brède, Cadaujac, Léognan, Martillac et St Médard d'Eyrans, Saint-Selve, SAucats)

Présidente : - Mme Aurélie BAIL, magistrate
Suppléante : - Mme Leslie Pourlanc, magistrate

Membre : - M. Olivier LARUELLE, représentant la préfète
Suppléant : - M. Cédric TAUZIN

Membre : - M. Jean-Philippe VILLIOT, représentant de La Poste
Suppléant : - M. Frederic DELSALLE

Mme Céline PIREs assurera le secrétariat de la commission.

Suppléante : Mme Carine LAGARDERE

Téléphone pour la commission : 05 57 97 76 99 et 05 57 83 82 00

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LE BOUSCAT

(regroupant les communes de Le Bouscat et Bruges)

Président : - M. Pierre PETRIAT, magistrat
Suppléante : - Mme Nadège CULA, magistrate

Membre : - Mme Alexia ALCUBIERRE, représentant la préfète
Suppléante : - Mme Nathalie VILSON

Membre : - M. Franck THOMAS, représentant de La Poste
Suppléants : - Mme Anne FAVARY-D HOORNE
- M. Nicolas STROHNER

Mme Carine MORINEAU assurera le secrétariat de la commission.

Suppléante : Mme Carole DAULT

Téléphone pour la commission : 05 57 22 26 37 et 05 56 16 80 45

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE MERIGNAC

(regroupant les communes de Mérignac, Martignas-sur-Jalle et St-Jean-d'Illac)

Présidente : - Mme Souad YADINI, magistrate
Suppléante : - Mme Laure QUINET, magistrate

Membre : - Mme DOCHE, représentant la préfète
Suppléante : - Mme Valérie FAUCHÉ

Membre : - M. Franck THOMAS, représentant de La Poste
Suppléants : - Mme Anne FAVARY-D HOORNE
- M. Nicolas STROHNER

M. Thierry MARCHESSEAU assurera le secrétariat de la commission.

Suppléante : Mme GUINANT

Téléphone pour la commission : 05 57 97 83 00

COMMISSION COMMUNALE DE PESSAC

Présidente : - Mme Nadège CULA, magistrate
Suppléante : - Mme Leslie POURLANC, magistrate

Membre : - M. Fabrice DE FANTI, représentant la préfète
Suppléant : - M. Pierre LORMEAU

Membre : - M. Jean-Philippe VILLIOT, représentant de La Poste
Suppléant : - M. Frederic DELSALLE

Mme Martine GAUSSENS assurera le secrétariat de la commission.
Suppléante : Mme Antoinette SARTI
Téléphone pour la commission : 05 57 93 63 92 et 05 57 93 64 25

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE ST-MEDARD-EN-JALLES - (regroupant les communes de St-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Le Taillan-Médoc et St-Aubin-de-Médoc)

Présidente : - Mme Leslie POURLANC, magistrate
Suppléante : - Mme Hélène MARECHAL-HUET, magistrate

Membre : - M. Christophe GRANJEAN, représentant la préfète

Membre : - Mme Françoise DUBRAY, représentant de La Poste
Suppléants : - M. Jérôme SENA
- M. Ludovic FORT

M. Benjamin LAFARGUE assurera le secrétariat de la commission.
Téléphone pour la commission : 06 32 59 30 09

COMMISSION COMMUNALE DE VILLENAVE-D'ORNON

Présidente : - Mme Nadège CULA, magistrate
Suppléant : - M. David VITEAU, magistrat

Membre : - Mme Aurélie CELLA, représentant la préfète
Suppléante : - Mme Élodie CAPELLE

Membre : - M. Jean-Philippe VILLIOT, représentant de La Poste
Suppléant : - M. Frederic DELSALLE

Mme Aude REBIERE assurera le secrétariat de la commission.
Suppléante : Mme Rachida PINTOS
Téléphone pour la commission : 05 56 75 69 00

ARRONDISSEMENT DE LEPARRE

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LEPARRE-MEDOC

(regroupant les communes de Lesparre-Médoc, Pauillac, St-Laurent-Médoc, Hourtin et Soulac sur Mer)

Présidente : - Mme Agnès ROLLAND, magistrate
Suppléante : - Mme Corine AUTOGUE, magistrate

Membre : - M. Frédéric PELISSIER, représentant la préfète
Suppléante : - Mme Isabelle DELMAS

Membre : - Mme Françoise DUBRAY, représentant de La Poste
Suppléants : - M. Jérôme SENA
- M. Ludovic FORT

Mme Isabelle DELMAS assurera le secrétariat de la commission.

Suppléante : Mme Isabelle BALDECK

Téléphone pour la commission : 05 56 73 21 00

ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE COUTRAS

(regroupant les communes de Coutras, Galgon, Saint-Denis-de-Pile, et St-Seurin-sur-l'Isle)

Présidente : - Mme Marie-Laëtitia MARZI, magistrate
Suppléante : - Mme Stéphanie FORAX, magistrate

Membre : - M. Mouhamadou NDIAYE, représentant la préfète
Suppléante : - Mme Marina DARPEIX

Membre : - M. Claude BORDAS, représentant de La Poste
Suppléants : - M. Jean-Luc BOSSION

M. Pascal TESSIER assurera le secrétariat de la commission.

Suppléante : Mme Émilie DUPUY

Téléphone pour la commission : 05 57 55 04 11 et 05 57 55 44 30

ARTICLE 2 -

Le siège de chaque commission est fixé, conformément aux dispositions de l'article R.32 du code électoral, par le président en accord avec le préfet.

ARTICLE 3 -

Les candidats des listes qui ont le droit de bénéficier du concours de la commission de propagande ou leurs mandataires pourront participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission correspondante.

ARTICLE 4 -

Les commissions de propagande siégeront aux jours et heures fixés par les convocations de leur président.

Elles seront installées **au plus tard le lundi 8 juin 2020 avant 12h**

Les commissions de propagande électorale seront notamment chargées :

- 1°) de faire procéder au libellé du matériel d'envoi aux électeurs ;
- 2°) d'adresser, au plus tard le mercredi précédant le second tour (24 juin 2020) à tous les électeurs des communes concernées par un second tour, une circulaire et un bulletin de vote de chaque liste ;
- 3°) d'envoyer dans chaque mairie, au plus tard à la date mentionnée ci-dessus, les bulletins de vote de chaque liste en nombre au moins égal à celui des électeurs inscrits.

ARTICLE 5 -

La date limite de dépôt par les candidats, auprès des commissions de propagande ou de la société KOBA à Mérignac, de leurs circulaires et bulletins de vote est fixée :

- le jeudi 11 juin 2020 à 10 heures au plus tard pour ce tour de scrutin des élections municipales.

ARTICLE 6 -

Mmes et MM. les Présidents des commissions de propagande électorale et Mmes et MM. les Maires des communes sièges de ces commissions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le **08 JUIN 2020**

La Préfète.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Thierry SUQUET